



Comment bénéficier de l'opération tranquillité vacances ?

Vérfié le 28 mai 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Cas général

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie ([effractions \(https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R52004\)](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R52004), tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier du service, vous devez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile **au moins 2 jours avant votre départ**.

Où s'adresser ?

- [Commissariat ou Gendarmerie](http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police) (http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police)

Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie ou au commissariat.

S'inscrire à l'opération tranquillité vacances

Accéder au
formulaire(pdf - 249.2 KB)

(http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf)

➔ **À savoir** : si vous modifiez les dates de vos vacances ou si vous revenez plus tôt que prévu de vos vacances, prévenez le commissariat ou la gendarmerie.

À Paris ou petite couronne (92-93-94)

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie ([effractions \(https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R52004\)](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R52004), tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour vous inscrire à l'opération tranquillité vacances, vous pouvez utiliser un service en ligne ou vous rendre en commissariat de police.

En ligne

S'inscrire à l'opération tranquillité vacances : Paris et petite couronne (départements 92, 93, 94)

Préfecture de police de Paris

Accéder au
service en ligne

(https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/OTV/demarche)

📄 Formulaires annexes

- [S'inscrire à l'opération tranquillité vacances](http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf) (http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf)

Sur place

Pour bénéficier du service, vous devez vous rendre à votre commissariat de police **au moins 5 jours avant la date de votre départ**

Où s'adresser ?

- [Commissariat ou Gendarmerie](http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police) (http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police)

Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant de vous rendre au commissariat de police.

S'inscrire à l'opération tranquillité vacances : Paris et petite couronne (départements 92, 93, 94)

Accéder au
formulaire(pdf - 145.7 KB) [↗](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/content/download/3108/14657/file/Formulaire_Inscription_OTV_2015.pdf)
(http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/content/download/3108/14657/file/Formulaire_Inscription_OTV_2015.pdf)

➡ **À savoir** : si vous modifiez les dates de vos vacances ou si vous revenez plus tôt que prévu de vos vacances, prévenez le commissariat ou la gendarmerie.

Services en ligne et formulaires

- S'inscrire à l'opération tranquillité vacances (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>)
Formulaire
- S'inscrire à l'opération tranquillité vacances : Paris et petite couronne (départements 92, 93, 94) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>)
Téléservice
- S'inscrire à l'opération tranquillité vacances : Paris et petite couronne (départements 92, 93, 94) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43129>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- **Opération tranquillité vacances** [↗](https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/A-votre-domicile/Zen-en-vacances-Beneficiez-de-l-Operation-Tranquillite-Vacances) (<https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/A-votre-domicile/Zen-en-vacances-Beneficiez-de-l-Operation-Tranquillite-Vacances>)
Ministère chargé de l'intérieur